

Malgré un développement exponentiel, KFC France ne paie pas d'impôts depuis 15 ans. Et vous ?

écrit par Yann Kempenich | 28 février 2018



Il n' y a pas que les rappeurs qui niquent la France, il y a aussi le colonel Sanders.

Mais son copain le clown, Ronald McDonalds, le fait aussi.

Quoi donc ? Mais de l'évasion fiscale pardi !

On le savait déjà, mais la revue [Que choisir](#) de mars 2018 remet les pieds dans le plat avec son enquête sur les astuces de KFC pour déclarer 0€ de bénéfices chaque année, et ce, depuis 15 ans.

Et donc, ne rien verser à l'État français ni aucune participation à ses employés.

Et pendant ce temps, vous, le contribuable, vous payez des impôts ? Et bien dansez maintenant !

« La restauration rapide se porte bien en France : + 58 % entre 2011 et 2017 ! La société Yum, qui possède Pizza Hut, Taco Bell et KFC, le spécialiste des nuggets, engrange de nombreux bénéfices et continue à se déployer. Mais « Que Choisir » a voulu comprendre pourquoi les employés de KFC ont de si bas salaires, de telles conditions de travail, et pourquoi la société se déclare dans le rouge année après année pour ne payer aucun impôt en France. Cette situation est possible grâce à un habile montage fiscal avec d'autres sociétés du groupe situées dans des pays fiscalement plus favorables. Une situation proche de celle de McDonalds, avec sa filiale au Luxembourg. Présenter d'apparents mauvais résultats légitimerait également le fait de ne verser aucun bénéfice aux employés et de les recruter en trop petit nombre suivant les besoins, ce qui augmente les cadences, allonge le temps d'attente des clients et inciterait certains employés, à bout, à faire l'impasse sur certaines mesures d'hygiène... Pire, les employés ont découvert que KFC France leur avait dissimulé les COR (contreparties obligatoires en repos) qu'il leur devait en échange des centaines de milliers d'heures supplémentaires effectuées... Ce qui a provoqué une grève et une action en justice de la part des employés [...] »

[Harland Sanders](#) (1890-1980) est le fondateur et le promoteur de la marque : il ouvre d'abord, dans le Kentucky, une station-service puis un restaurant.

Le succès aidant, il est nommé « colonel du Kentucky », à titre honorifique, par le gouverneur de l'État.

Le premier restaurant « Kentucky Fried Chicken » (KFC) ouvre ses portes près de Salt Lake City (Utah) en 1952 et va croître

jusqu'à compter 600 points de vente aux États-Unis et près de 20 000 dans le monde.

La société emploie 750 000 personnes pour un chiffre d'affaire de 23 milliards de dollars ([2013](#)).

En France, le premier KFC ouvre en 1991 et, depuis 2006, accélère son développement, passant de 7 implantations à 200 en 2016.



Un menu Bucket : votre surdose de graisses saturées pour la journée !

D'ici 4 ans, « l'enseigne souhaite doubler le nombre de ses restaurants [car] la restauration rapide est un marché en pleine expansion [...] Le taux de croissance annuel de KFC France est de 45 %. KFC accueille 170 000 clients par jour sur

l'ensemble des sites que compte l'enseigne sur le territoire français. Les + de l'enseigne : un chiffre d'affaires trois fois supérieur en France. » ([Les Echos de la franchise](#))

L'avenir est donc radieux pour le spécialiste du poulet frit.

Et bien non. Cette année encore, les salariés de KFC n'auront « aucune participation aux bénéfices, ni hausse de salaire » car « les comptes de leur employeur sont dans le rouge » [...] KFC France annonçait un déficit cumulé de 30 millions d'euros » ([Que choisir](#)).

Le géant américain ne paiera donc pas d'impôts en France, et c'est ainsi depuis quinze ans.

Diantre, mais par quel miracle est-ce possible ?

Tout simplement grâce à l'imprévoyance de l'État français et au laxisme (ou à la duplicité) de l'Union européenne qui autorisent de telles dérives financières via une fiscalité non harmonisée.

Pour faire simple, KFC France reverse des « charges intragroupes » (redevance, royalties, loyers, intérêts de prêt...) à des holding et autres sociétés sœurs sis au Delaware ou à Singapour, de vrais paradis fiscaux.

La société KFC s'endette donc au sein du groupe pour financer son développement pendant que sa trésorerie s'accumule !



Source : Que choisir

Bien sûr, KFC n'est pas le seul à tirer profit de cette situation; d'autres géants de la malbouffe, d'autres sociétés internationales, d'autres groupes mondialisés, engrangent eux-aussi des milliards de bénéfices sans payer d'impôts.

En revanche pour les employés de KFC, c'est la double peine :

« Non seulement, ils ne voient jamais la couleur des bénéfices. Mais en plus, la filiale de Yum ! peut s'appuyer sur des résultats en apparence négatifs pour justifier des réductions d'effectifs [...] **Et cela alors même que KFC France a perçu 10 millions d'euros d'aide publique dans le cadre du crédit d'impôt à la compétitivité (CICE), mis en place en 2013 par le gouvernement de Jean-Marc Ayrault. »**

Selon un salarié qui travaille depuis des années au KFC de Châtelet-les-Halles, à Paris (le plus gros chiffre d'affaires de la marque en France), la situation s'est dégradée depuis 2014. *« On embauche moins. Pour le chiffre d'affaires de notre restaurant (entre 6 et 7 millions d'euros par an), l'effectif est de 12 équivalents temps plein, alors qu'il faudrait tourner avec 17 équivalents temps plein »,* témoigne-t-il. Conséquence selon lui, les cadences de travail se sont intensifiées: *« Certains jours, des employés font le job de trois ou quatre personnes. Les conditions de travail sont devenues plus difficiles. »*

Sans compter certaines anomalies telles que « l'oubli » des COR (contreparties obligatoires en repos, lors d'heures supplémentaires) sur les fiches de paye. Des centaines de milliers d'heures travaillées donnant droit à des repos compensatoires n'ont donc jamais été portées à la connaissance des salariés...

Cette affaire est portée aux prud'hommes mais nul doute que KFC, le Picsou du Kentucky, se trouvera les meilleurs avocats fiscalistes de la place pour défendre sa fortune.

De l'autre côté, les ménages voient leur train de vie diminuer d'année en année, et plus encore, les catégories socio-professionnelles dites « supérieures » et les retraités « aisés », sur lesquels l'État peut compter pour renflouer ses caisses.

Sous l'ère Hollande, les majorations de retraite pour charge de famille (plus de trois enfants) étaient devenues imposables, correspondant parfois à un débours supplémentaire d'une centaine d'euros par an.

Et depuis janvier 2018, grâce à Macron, les retraités voient

leur CSG passer de 6,6% à 8,3% pour ceux dont la part fiscale est supérieure à 14 404€ (soit une perte d'environ 600€ par an pour un retraité touchant 3000€ par mois).

Même le salarié est touché car la hausse de 1,7 points fait passer la CSG à 9,2 % aujourd'hui, contre 7,5 % avant 2018 (Droit-finances.net)

Et si ce n'était que ça : hausse du prix des carburants (le prix du diesel s'approchant de celui de l'essence), privatisation des amendes de stationnement (le PV passant de 17€ à 50€ dans certains arrondissements de Paris), multiplication des radars et donc des amendes (que le passage aux 80km/h en juillet ne va pas arranger), grévant encore plus le budget des ménages.

Et puis avec les catastrophes climatiques (tempêtes, inondations...), les cotisations d'assurance risquent d'augmenter également.

Depuis quelques années, nous avons le droit également à une contribution supplémentaire dénommée « attentats » (2015) puis « solidarité victimes terrorisme, infractions » (2018).

Exemple à la MAIF pour 2015 :

Contribution obligatoire "attentats"	8,80
--------------------------------------	------

Pour 2018 :

Contribution solidarité victimes terrorisme infractions	11,80
---	-------

Pour consoler et rassurer le Français, il paraît que l'économie repart fort en 2018 ([La Dépêche](http://La_Dépêche)) : croissance et

pouvoir d'achat en hausse, chômage à la baisse, investissements et exportations qui explosent... Bien sûr, les prévisions de l'Insee n'engagent que ceux qui les croient.

Alors, pourquoi ne pas fêter ces bonnes nouvelles au KFC du coin qui propose au salarié laminé un repas très calorique pour seulement 5€ !



Mais KFC peut se le permettre, avec sa rapacité et ses astuces pour contourner le fisc français.

Il y a 40 ans, De Funès dénonçait déjà la malbouffe en se moquant du restaurateur industriel « Tricatel » (en fait, les « restoroutes » Jacques Borel) qui approvisionnait gargottes et troquets minables dans "L'aile ou la cuisse"). De nos jours, il pourrait rejouer « L'avare » avec le « colonel Sanders » dans le rôle d'Harpagon.